

# Dispositifs des aides pour accompagner le départ en vacances

## Le réseau UNAT se mobilise

Les adhérents de l'UNAT sont des organismes à vocation d'intérêt général, qui inscrivent leur activité dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. À ce titre, ils pratiquent une politique tarifaire calculée au plus juste.

Par exemple, pour les familles avec enfants, la grille tarifaire peut être calculée en fonction du quotient familial de la famille. Cela permet de prendre en compte la composition de la famille ainsi que sa situation économique : le quotient familial est un indicateur calculé par la Caisse d'Allocation Familiale. Il prend en compte le nombre d'enfants à charge au sein du foyer, les revenus déclarés aux impôts.

La famille qui part en vacances possède désormais plusieurs formes : couple ou jeunes couple avec enfants, famille monoparentale ou recomposée, grands-parents avec petits-enfants, cousinade... Les acteurs du tourisme social et solidaire, attentifs à l'humain, proposent fréquemment des offres spécifiques pour ces vacanciers variés.

Plusieurs UNAT en région coordonnent ou sont acteurs de programmes d'aides au départ en vacances, en collaboration avec leur Conseil Régional et les acteurs du Tourisme social et solidaire.

**Prenez connaissance des diverses aides pour le départ en vacances.**

## Le Chèque Vacances de l'ANCV

Le Chèque-Vacances est un titre nominatif qui permet de payer ses dépenses de vacances et de loisirs à moindre coût. Il est utilisable toute l'année pour des prestations en France (y compris les DOM-TOM). Le Chèque-Vacances est valable 2 ans en plus de son année d'émission : un chèque émis en 2015 et valable jusqu'à fin 2017.

Au sein du réseau UNAT, la grande majorité des sites accepte les Chèques Vacances émis par l'Agence Nationale pour le Chèque Vacances (ANCV).

**En savoir + :** <http://www.ancv.com/Le-Cheque-Vacances>

## Les dispositifs d'aide au départ

Les adhérents de l'UNAT sont partenaires de plusieurs dispositifs d'aide au départ en vacances.

Pilotés par différents organismes, ces programmes permettent à des personnes (familles, seniors, jeunes...) en situation difficile de concrétiser leur projet de vacances.

### Aide aux Vacances familiales VACAF

Le programme VACAF est piloté par les Caisses d'Allocations Familiales. Ce dispositif est destiné aux familles modestes ou fragilisées, bénéficiant des allocations familiales et dont les enfants sont âgés de 3 à 16 ans. Il se présente sous la forme d'une subvention versée à la famille par la CAF pour financer son séjour de vacances dans un établissement présent au catalogue VACAF de l'année en cours. L'aide est calculée en fonction d'un pourcentage du coût réel du séjour. Elle est plafonnée en fonction de la composition de la famille, quel que soit le type de séjour. Elle varie selon le quotient familial et le nombre d'enfants à charge.

**En savoir + :** <http://www.vacaf.org>

### Mutualité Sociale Agricole - MSA

Pour les personnes adhérentes à une Mutuelle Sociale Agricole (MAS), n'hésitez pas à la contacter. Le principe des aides au départ en vacances est similaire à celui des CAF. La MSA peut vous accorder, sous certaines conditions, des aides aux vacances. Cette participation aux vacances doit être utilisée pour financer uniquement les frais d'hébergement de vos enfants au cours des vacances ou lors de séjours scolaires.

**Pour trouver votre contact**, voici la liste des MSA : <http://www.msa.fr/lfr/contact/coordonnees-msa>

### Bourse Solidarité Vacances

Gérée par l'Agence Nationale pour le Chèque Vacances (ANCV), la Bourse Solidarité Vacances vise à faciliter le départ en vacances et l'accès aux loisirs de personnes à revenus modestes. Sans ce petit coup de pouce, ces personnes autonomes ne pourraient pas partir en vacances.

**En savoir + :** <https://bsv.ancv.com>

### Séniors en Vacances

Créé par l'UNAT puis repris par l'Agence Nationale pour le Chèque Vacances en 2007, le programme Séniors en Vacances vise à favoriser le départ en vacances des publics âgés et de rompre ainsi leur isolement. Ce programme s'adresse aux personnes âgées de 60 ans et plus, résidant en France, retraitées ou sans activité professionnelle. Il leur permet de bénéficier d'un séjour de vacances tout compris toute l'année, à tarifs préférentiels, dans une sélection d'établissements partenaires. Les personnes non imposables peuvent bénéficier, sous conditions, d'une aide financière au départ qui représente 50 % du coût du séjour.

**En savoir + :** <http://seniorsenvacances.ancv.com>

### Caisses de retraite

Les caisses de retraite proposent à leurs cotisants et retraités, par l'intermédiaire de leur service d'action sociale, des aides financières ou des places dans des centres de vacances.

Chaque caisse conçoit sa propre politique d'action sociale, vous devez contacter la caisse de retraite à laquelle vous cotisez pour savoir ce qu'elle offre en la matière d'aides au départ en vacances.

### Centre Communale d'Action Sociale - CCAS

Les mairies et leur Centre Communale d'Action Sociale peuvent vous aider.

**Contactez** le CCAS dont vous dépendez pour connaître leurs actions et leurs conditions d'aide au départ en vacances.

### Conseils Généraux

Les Conseils Généraux peuvent aider selon la situation financière de la famille. Cette collectivité territoriale intervient en complément des autres aides au départ en vacances sous la forme d'une allocation, pour aider les familles en très grande difficulté.

**Contactez** les assistantes sociales de votre quartier et votre UNAT en région.

### Conseils Régionaux

Plusieurs Conseils Régionaux mettent en place des programmes d'aide au départ en vacances. Des associations telles que les UNAT en région peuvent alors coordonner ces programmes. Su chaque programme est spécifique, tous œuvrent pour accompagner les départs en vacances ou les premiers départs.

**Contactez** les assistantes sociales de votre quartier et votre UNAT en région.

## Les aides via l'employeur

### Comité d'Entreprise - CE

Des prestations d'action sociale peuvent être versées, sous conditions de ressources et de composition du foyer fiscal directement par l'employeur. Les comités négocient également des tarifs avec des hébergeurs touristiques.

**Contactez** votre Comité d'Entreprise ou Comité d'Œuvres Sociales.

### Petites entreprises et Chèque Vacances ANCV

L'Agence Nationale des Chèques Vacances propose à votre employeur, sous certaines conditions, d'acheter des chèques vacances et d'en faire bénéficier ses salariés. Il faut prendre contact avec votre comité d'entreprise pour connaître les modalités d'acquisition des chèques vacances. C'est une aide au départ en vacances directe.

<http://client-ce.ancv.com/Devenir-client/Cheques-Vacances-pour-les-Comites-d-Entreprise>

Au sein des PME, il est également possible de bénéficier de chèques vacances de l'ANCV :

<http://client-pe.ancv.com/Le-Cheque-Vacances>

## Les Aides aux Projets Vacances (APV) de l'ANCV

Les Aides aux Projets Vacances sont des aides à la personne versées sous forme de Chèques-Vacances. Leur vocation est de permettre aux personnes en situation de fragilité sociale et économique (familles notamment monoparentales, jeunes, adultes isolés et personnes en situation de handicap) de construire leur premier projet de vacances, en lien avec un référent social, salarié ou bénévole.

**De nombreuses associations nationales proposent des APV** telles que le Secours Catholique, ATD Quart Monde, les Restos du Cœur, Secours Populaire, Vacances et Familles, Vacances Ouvertes... ou encore l'APF ou l'UNAPEI pour les personnes en situation de handicap.

La liste complète des associations partenaires de l'ANCV et porteuses des APV est disponible ici (lien vers un fichier pdf) : [http://www.ancv.com/content/download/176964/2257120/version/1/file/annuaire\\_partenaire\\_ancv.pdf](http://www.ancv.com/content/download/176964/2257120/version/1/file/annuaire_partenaire_ancv.pdf)

## Les aides associatives pour les familles et les personnes (liste non exhaustive)

Des associations agissent localement ou nationalement pour favoriser les départs en vacances. Vous pouvez les contacter.

### Vacances et Familles

L'objectif de Vacances et Familles est de permettre à des familles aux revenus modestes d'être actrices de leur projet de vacances, en leur proposant des séjours de qualité en partenariat avec l'ANCV, les Caisses d'Allocations Familiales, les pouvoirs publics, les collectivités territoriales.

<http://www.vacancesetfamilles.fr>

### Secours populaire

Le Secours Populaire organise, chaque année, la « Journée des oubliés des vacances » pour les enfants qui n'ont pas eu la chance de partir pendant l'été. L'accès aux vacances pour tous, aux loisirs et à la culture participe ainsi au développement, à l'équilibre et à la socialisation des publics en difficulté. Parce que les vacances permettent de s'évader de ses problèmes quotidiens et de passer des moments inoubliables, le Secours populaire s'engage pour permettre à tous de partir en vacances.

<https://www.secourspopulaire.fr/vacances>

### Solidarité Laïque

Solidarité Laïque propose un programme Vacances Insertion Familles pour les familles en grande difficulté, qui met l'accent sur l'insertion et le vivre-ensemble. Son objectif est de créer du lien social et permettre à chacun de trouver sa place dans la société en encourageant et en soutenant les initiatives locales.

<http://www.solidarite-laique.org/Vacances-Insertion-Familles.html>

### Secours catholique

Dans le cadre des Aide aux Projets Vacances de l'ANCV, le Secours Catholique mène l'action « Les Vacances en famille ». Cette action permet de faire partir en vacances, hors de leur cadre de vie habituel, des familles souvent en grande difficulté ou vivant des situations de grande précarité. Elle privilégie le renforcement du lien parents-enfants. Ces familles sont accompagnées par les bénévoles et les permanents du Secours Catholique lors de la préparation, pendant et après le séjour. Elles apprennent ainsi à bâtir un projet et à en financer une partie.

<http://www.secours-catholique.org/nos-actions/nos-actions-en-france/action-sociale-et-institutionnelle/enfance-famille/les-vacances-en-famille,9674.html>

### ATD Quart monde

Pour ATD Quart Monde, les vacances familiales doivent devenir accessibles à toute famille afin qu'elle puisse se reposer de la lutte quotidienne contre la pauvreté et se retrouver au complet, parents et enfants. Partir en vacances permet à des personnes touchées de près par la pauvreté de trouver repos, détente, liberté. Outre le repos, ces vacances leur apportent la possibilité de sortir de l'isolement dans lequel leurs conditions de vie les ont enfermées. De plus, elles offrent aux parents dont les enfants sont placés le bonheur de vivre un temps avec eux en famille.

<http://www.atd-quartmonde.fr/qui-sommes-nous/nos-actions/action-pour-promouvoir-la-famille/vacancesfamiliales/>

### Les restos du cœur

Chaque année, Les Restos du Cœur permettent à des personnes exclues du "droit aux vacances", de pouvoir en bénéficier "comme tout le monde". L'association propose des séjours diversifiés et de multiples destinations: week-end, vacances d'été, séjours sportifs, culturel ou de bien-être à la campagne, à la montagne ou à la mer. Il s'agit pour la majorité des personnes accueillies de premiers départs: elles ont alors la possibilité d'être accompagnées par des bénévoles Restos ou de partir de façon autonome si elles s'y sentent prêtes. Ces séjours permettent de vivre des moments de détente loin des tracas de la vie quotidienne, de sortir de l'isolement et de retisser des liens entre les parents et les enfants grâce à un cadre différent. Les retours des séjours se révèlent très souvent positifs et servent souvent d'impulsion à la naissance de nouveaux projets personnels ou professionnels.

<http://www.restosducoeur.org/content/culture-loisirs-et-d%C3%A9parts-en-vacances?prehome=off>

### JPA

Jeunesse au Plein Air organise chaque année dans les établissements scolaires une collecte dont les fonds sont redistribués sous la forme de bourses pour aider des enfants à partir en séjours de vacances. Le montant de la bourse est calculé à partir du quotient familial. La Jeunesse au Plein Air a des correspondants dans chaque département.

<http://jpa.asso.fr>

UNAT-dp-20141218